



19 et 20 JUILLET 2014

2^{ème} MONTEE HISTORIQUE

Murat Le Quaire – La Banne d’Ordanche
(63 – Puy de Dôme)

Merci de retourner les documents suivants avant le 11 Juillet 2014 à :

- Formulaire d’inscription,
- Engagement personnel (daté et signé),
- Fiche d’identité du véhicule,
- Bon de commande (daté, signé et accompagné du chèque de règlement),
- Règlement (1 exemplaire daté et signé),

Nous vous informons que pour des raisons de sécurité les motos et side-car sont interdits sur la montée.

A l’adresse suivante : Amicale Sportives Historiques Corrèze Cantal – 3 Le Bastier – 19380 FORGES
ou par mail à a.s.h.c.c@orange.fr

FORMULAIRE D’INSCRIPTION

RESPONSABLE DU VEHICULE

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL : FAX :

Portable : Adresse mail :

N° permis de conduire :

Délivré le : par :

ACCES MONTEE HISTORIQUE

Afin de pouvoir participer à la Montée Historique de Murat Le Quaire **chaque pilote** doit remplir et signer la **décharge de responsabilité** ci-jointe et nous la renvoyer en même temps que le formulaire d’inscription.

FICHE D'IDENTITE DU VEHICULE

MERCI DE REMPLIR UNE FICHE PAR VOITURE

MARQUE
VEHICULE :

MODELE :

TYPE :

ANNEE :

CYLINDREE en
cm³ :

- Avez-vous un numéro (type rallye) figurant sur les portières de votre véhicule :
OUI - NON

Si oui lequel ? :

- Avez-vous prévu d'**arriver le vendredi** soir : OUI - NON

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

Cadre réservé

Nom :

N° Véhicule

GRUPE : A B C D E F G



CLASSE : 1 2 3 4 5

--	--	--	--	--

Si vous comptez venir avec un **véhicule d'assistance** merci de nous le préciser en le décrivant
(*ex : voiture + remorque ou camion plateau ...*) :

OBLIGATOIRE

JOINDRE UNE PHOTO DE LA VOITURE

(+ si possible par mail à : a.s.h.c.c@orange.fr)

+ UNE COPIE DE LA CARTE GRISE ou DU PASSEPORT

ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA VOITURE **EN COURS DE VALIDITE**

+ COPIE DU PERMIS DE CONDUIRE

VEHICULES ADMISSIBLES

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- Tous véhicules avant 1983
- De 1983 à 1995 : sur dossier (photos et caractéristiques de la voiture par mail à : a.s.h.c.c@orange.fr)
- Après 1995 : Véhicules exceptionnels sur présentation de dossier, après acceptation de l'organisation

[Les personnes retenues avec leurs véhicules pour cette manifestation recevront soit par courrier ou par e-mail une confirmation d'inscription dans les meilleurs délais.](#)

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule dont l'état ne correspondrait pas avec l'esprit de la montée historique.

BON DE COMMANDE

5^{ème} Montée Historique de Murat Le Quaire - La Banne d'Ordanche

Merci de cocher les cases concernées et remplir les montants correspondants

Montée Historique de Murat Le Quaire – La Banne d'Ordanche	Nombre de voitures	Prix TTC	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Inscription Samedi 19 juillet 2014 + Dimanche 20 Juillet 2014	<ul style="list-style-type: none"> - un badge donnant accès à l'ensemble du site - un emplacement dans le paddock - Toutes les sessions de montée par plateaux - un sticker de montée - 1 déjeuner / pilote par jour (*) 	110 € Par voiture	
<u>Option</u> <input type="checkbox"/> 2 pilotes par voiture	<ul style="list-style-type: none"> - 1 badge / pilote - 1 déjeuner / pilote par jour (*) 	160 € Par voiture	
1 – SOUS TOTAL			

Montée Historique de Murat Le Quaire – La Banne d'Ordanche	Nombre de voitures	Prix TTC	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Inscription Samedi 19 juillet 2014 ou <input type="checkbox"/> Inscription Dimanche 20 Juillet 2014	<ul style="list-style-type: none"> - un badge donnant accès à l'ensemble du site - un emplacement dans le paddock - Toutes les montées de la journée par plateaux - un sticker de montée - 1 déjeuner / pilote par jour (*) 	65 € Par voiture	
<u>Option</u> <input type="checkbox"/> 2 pilotes par voiture	<ul style="list-style-type: none"> - 1 badge / pilote - 1 déjeuner / pilote par jour (*) 	100 € Par voiture	
2 – SOUS TOTAL			

REPAS « A.S.H.C.C. »	QUANTITE	Prix TTC	Total TTC
<input type="checkbox"/> Samedi midi		15 €	
<input type="checkbox"/> Dimanche midi		15 €	
3 – SOUS TOTAL			

TOTA GENERAL (=1+2+3)	
------------------------------	--

J'accepte de me conformer au règlement de la 5^{ème} Montée Historique de Murat Le Quaire dont je reconnais avoir pris connaissance, et je dégage de toute responsabilité les organisateurs. Je vous adresse ci-joint un chèque à l'ordre de l'Amicale Sportives Historiques Corrèze Cantal (A.S.H.C.C.) d'un montant correspondant au total général.

A, _____, le _____

NOM :

Signature

Prénom :

(*) Déjeuner du samedi et/ou dimanche. Les pilotes n'ayant pas pris leurs repas réservés, ne pourront se les faire rembourser.



ENGAGEMENT PERSONNEL

Dans le cadre des journées organisées par l'Amicale Sportives Historiques Corrèze Cantal les 5 et 6 juillet 2014,

Je soussigné(s) :

M....., né(e) à (.....), le

Demeurant

.....

*Dégage l'Amicale Sportive Historique Corrèze Cantal de toutes responsabilités, au cas où je causerais par mon comportement, **volontairement ou involontairement**, de **manière directe ou indirecte** un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte de la Montée Historique de Murat Le Quaire.*

Je déclare également :

- *Etre en bonne santé,*
- *N'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte de la manifestation,*
- *Avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,*
- *Plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité physique permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite,*
- *Avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur le site de la Montée Historique,*
- ***Etre titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.***
- *Autoriser l'A.S.H.C.C. à exploiter mon image pour toutes leurs publications gratuitement distribuées et non marchandes, électroniques et papier. Ma photo pourra être mise en ligne sur le site officiel de l'A.S.H.C.C., page et groupe existants ou créer, et sera susceptible d'apparaître dans les sites des partenaires, ou sur des annonces de presse aux côtés d'autres photos de participants. Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle*

Je renonce d'ores et déjà à engager toute action à l'encontre de l'Amicale Sportives Historiques Corrèze Cantal dès lors que :

- *Je serais victime d'un accident dans l'enceinte de la manifestation,*
- *Ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte de la manifestation.*

Je m'engage à quitter immédiatement l'enceinte de la Montée Historique de Murat Le Quaire dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement.

A, , le

Mention manuscrite « Lu et approuvé » : Signature

REGLEMENT Montée Historique Murat Le Quaire – La Banne d'Ordanche

Article 1 - Inscription des véhicules à la Montée Historique de Murat Le Quaire.

L'inscription est obligatoire, chaque participant doit :

- Prendre connaissance du présent règlement général,
- Remplir et signer un formulaire d'inscription,
- Joindre le règlement correspondant à l'ordre de l'Amicale Sportives Historiques Corrèze Cantal (A.S.H.C.C.),
- Fournir une photo de la voiture ainsi que la copie de la carte grise ou du passeport technique,
- Fournir la photocopie du Permis de Conduire
- **L'attestation de l'assurance de la voiture à jour.**

Lors de l'inscription, les participants doivent choisir entre deux formules :

- Inscription samedi et dimanche
- Inscription samedi ou dimanche

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait. Les véhicules non-inscrits ne pourront accéder ni au paddock, ni à la Montée Historique.

Article 2- Evolution Montée Historique

L'organisation vous informe qu'il s'agit d'une Montée Historique et de ce fait aucune notion de vitesse ne sera imposée et aucun chronométrage ne sera effectué. Cette montée, devra s'effectuer dans les règles de sécurité.

Article 3 – Confirmation d'inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.

Une fois la demande d'inscription validée, chaque participant recevra sur les différents éléments relatifs à la commande (badges, tickets repas, parkings, autocollants accès piste...) leur seront remis le jour de la manifestation.

Article 4 – Clôture des inscriptions

*Les clôtures des inscriptions est fixée au **11 Juillet 2014**. Les demandes d'inscriptions non reçues à cette date avec les règlements correspondants pourront être refusées.*

Toute inscription se fera dans la limite des places disponibles.

Article 5 – Véhicules admissibles

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- Tous véhicules avant 1983
- De 1983 à 1995 : sur dossier (photos et caractéristique de la voiture par mail à : a.s.h.c.c@orange.fr)
- Après 1995 : Véhicules exceptionnels sur présentation de dossier, après acceptation de l'organisation.

Nous vous informons que les motos et side-car sont interdits sur la montée.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Article 6 – Installation

Les installations pourront se faire à compter du vendredi 18 juillet 2014 à partir de 16H00.

Article 7 – Composition et respect des plateaux de roulage

Afin de pouvoir apprécier les séances de roulage de la Montée Historique, différents plateaux seront composés par l'organisation de manière homogène en fonction des types de véhicules participants à la manifestation. Les critères de sélection pour tel ou tel plateau seront en fonction de l'année de la voiture et de sa motorisation.

Chaque participant devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la montée dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux pour la sécurité et pour la qualité de la manifestation.

Article 8 - Montée Historique

Les voitures inscrites à la montée auront accès à la côte en fonction de leur plateau. En dehors de ces séances de roulage, un emplacement leur sera attribué par l'organisateur. Les participants devront se conformer aux instructions d'accès à la côte et regagner ce même emplacement après chaque séance de roulage.

Sur le paddock, la vitesse est limitée à 20 km/h

Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du plateau appelé. Les horaires de mises en pré-grille seront précisés ultérieurement.

Chaque pilote doit avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les commissaires de piste pendant les séances de roulage (cf. drapeaux page suivante).

Nous vous rappelons les règles de la montée en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

Article 9 – Pilotes et passagers

Chaque pilote ou passager qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité. Les pilotes doivent signer une décharge de responsabilité dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité.

Durant les séances de roulage par plateau, un passager est autorisé maximum.

La présence d'un enfant de moins de 10 ans est interdite.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes et le passager des véhicules à caractère sportif.

Article 10 – véhicule d'assistance / remorques

Les autres véhicules de tourisme, remorques et 4x4 devront impérativement être garés dans un des parkings prévus à cet effet. Ils ne pourront donc pas accéder sur le parcours de la montée.

Article 11 – Repas « A.S.H.C.C »

Un service traiteur sera mis à disposition des participants. Ces repas assis seront servis sous chapiteau en extérieur. Si vous souhaitez partager ce moment de convivialité merci de passer commande (cf. formulaire d'inscription).

Article 12 – Camping

Une zone camping sera gracieusement mise à disposition des participants.

Article 13 – Assurance

Responsabilité Civile organisateur : Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la montée (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la montée). **Les pilotes accèdent à la côte sous leur seule responsabilité.**

Assurance Individuelle Accident : Cette assurance a été souscrite pour tous les pilotes et passagers. Le détail des conditions de cette assurance est disponible auprès de l'A.S.H.C.C.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock.

Article 14 – Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement dans la joie et la bonne humeur, pour faire de ce rendez-vous un moment inoubliable et en toute convivialité.

Drapeaux principaux



Drapeau jaune Immobilé : restez largement à l'intérieur de vos limites de pilotage. Il y a un danger au bord de la piste.

Drapeaux Jaune Agité : ralentissez, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction ou à suivre une trajectoire inhabituelle. Il y a un danger sur la piste.

Deux drapeaux Jaune agités : Ralentissez. Ne doublez pas. Soyez prêt à vous arrêter. La piste est partiellement obstruée.



Drapeau rouge : Signal d'arrêt absolu.

A, , le

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Signature

REGLEMENT Montée Historique Murat Le Quaire – La Banne d’Ordanche

Article 1 - Inscription des véhicules à la Montée Historique de Murat Le Quaire.

L’inscription est obligatoire, chaque participant doit :

- Prendre connaissance du présent règlement général,
- Remplir et signer un formulaire d’inscription,
- Joindre le règlement correspondant à l’ordre de l’Amicale Sportives Historiques Corrèze Cantal (A.S.H.C.C.),
- Fournir une photo de la voiture ainsi que la copie de la carte grise ou du passeport technique,
- Fournir la photocopie du Permis de Conduire
- ***L’attestation de l’assurance de la voiture à jour.***

Lors de l’inscription, les participants doivent choisir entre deux formules :

- Inscription samedi et dimanche
- Inscription samedi ou dimanche

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait. Les véhicules non-inscrits ne pourront accéder ni au paddock, ni à la Montée Historique.

Article 2- Evolution Montée Historique

L’organisation vous informe qu’il s’agit d’une Montée Historique et de ce fait aucune notion de vitesse ne sera imposée et aucun chronométrage ne sera effectué. Cette montée, devra s’effectuer dans les règles de sécurité.

Article 3 – Confirmation d’inscription

Pour être prise en compte, la demande d’inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant. Une fois la demande d’inscription validée, chaque participant recevra sur les différents éléments relatifs à la commande (badges, tickets repas, parkings, autocollants accès piste...) leur seront remis le jour de la manifestation.

Article 4 – Clôture des inscriptions

*Les clôtures des inscriptions est fixée au **11 juillet 2014**. Les demandes d’inscriptions non reçues à cette date avec les règlements correspondants pourront être refusées.*

Toute inscription se fera dans la limite des places disponibles.

Article 5 – Véhicules admissibles

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- Tous véhicules avant 1983
- De 1983 à 1995 : sur dossier (photos et caractéristique de la voiture par mail à : a.s.h.c.c@orange.fr)
- Après 1993 : Véhicules exceptionnels sur présentation de dossier, après acceptation de l’organisation.

Nous vous informons que les motos et side-car sont interdits sur la montée.

L’organisation se réserve le droit de refuser l’inscription d’un véhicule ne correspondant pas à l’esprit de la manifestation.

Article 6 – Installation

Les installations pourront se faire à compter du vendredi 4 juillet 2014 à partir de 16H00.

Article 7 – Composition et respect des plateaux de roulage

Afin de pouvoir apprécier les séances de roulage de la Montée Historique, différents plateaux seront composés par l’organisation de manière homogène en fonction des types de véhicules participants à la manifestation. Les critères de sélection pour tel ou tel plateau seront en fonction de l’année de la voiture et sa motorisation.

Chaque participant devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la montée dans le cadre d’un autre plateau sous peine d’exclusion. Il est indispensable de respecter l’homogénéité des plateaux pour la sécurité et pour la qualité de la manifestation.

Article 8 - Montée Historique

Les voitures inscrites à la montée auront accès à la côte en fonction de leur plateau. En dehors de ces séances de roulage, un emplacement leur sera attribué par l’organisateur. Les participants devront se conformer aux instructions d’accès à la côte et regagner ce même emplacement après chaque séance de roulage.

Sur le paddock, la vitesse est limitée à 20 km/h

Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d’un autocollant de pare-brise de la couleur du plateau appelé. Les horaires de mises en pré-grille seront précisés ultérieurement.

Chaque pilote doit avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les

commissaires de piste pendant les séances de roulage (cf. drapeaux page suivante).

Nous vous rappelons les règles de la montée en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

Article 9 – Pilotes et passagers

Chaque pilote ou passager qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité. Les pilotes doivent signer une décharge de responsabilité dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité.

Durant les séances de roulage par plateau, un passager est autorisé maximum.

La présence d'un enfant de moins de 10 ans est interdite.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes et le passager des véhicules à caractère sportif.

Article 10 – véhicule d'assistance / remorques

Les autres véhicules de tourisme, remorques et 4x4 devront impérativement être garés dans un des parkings prévus à cet effet. Ils ne pourront donc pas accéder sur le parcours de la montée.

Article 11 – Repas « A.S.H.C.C »

Un service traiteur sera mis à disposition des participants. Ces repas assis seront servis sous chapeau en extérieur. Si vous souhaitez partager ce moment de convivialité merci de passer commande (cf. formulaire d'inscription).

Article 12 – Camping

Une zone camping sera gracieusement mise à disposition des participants.

Article 13 – Assurance

Responsabilité Civile organisateur : Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la montée (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la montée). **Les pilotes**

accèdent à la côte sous leur seule responsabilité.

Assurance Individuelle Accident : Cette assurance a été souscrite pour tous les pilotes et passagers. Le détail des conditions de cette assurance est disponible auprès de l'A.S.H.C.C.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock.

Article 14 – Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement dans la joie et la bonne humeur, pour faire de ce rendez-vous un moment inoubliable et en toute convivialité.

Drapeaux principaux



Drapeau jaune Immobilé : restez largement à l'intérieur de vos limites de pilotage. Il y a un danger au bord de la piste.

Drapeaux Jaune Agité : ralentissez, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction ou à suivre une trajectoire inhabituelle. Il y a un danger sur la piste.

Deux drapeaux Jaune agités : Ralentissez. Ne doublez pas. Soyez prêt à vous arrêter. La piste est partiellement obstruée.



Drapeau rouge : Signal d'arrêt absolu.

Exemplaire à conserver